

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 03 février à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 20 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland CAILLAUD.

Présents : Mmes et MM. Roland CAILLAUD, Rose LHERONDEL, Jean-Pierre DARREAU, Jean-Marie DEFORGES, Régine BAUDOIX, , Angélique ROFFET, Anaïs VILLE, Béatrice TUCHOLSKI, Alain MOULENE, Jean-Yves LEPAIR, Laurent DUMAS Ghislaine ROCHER

Excusés : Nathalie BRAJARD a donné procuration à Béatrice TUCHOLSKI, Bernard DUGUET

Secrétaire de séance : Rose LHERONDEL

Suite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du vendredi 16 décembre dernier, approuvé à l'unanimité

Marché – restauration de l'église et du logis presbytéral

1-1-2023

Intervention de M Fayt économiste du cabinet Niguès qui rappelle aux membres du conseil municipal la programmation de la restauration de l'église et du logis presbytéral. Il présente les phasages des travaux ainsi que les interventions des 9 lots, ainsi que l'historique des négociations.

Vu l'appel d'offre publié le 18 novembre 2022, dont le délais de dépôt des offres se terminait le 19 décembre à 12h.

Vu le code des marchés publics,

Vu l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Vu l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offre en date du 03 février 2023

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par Marie Pierre Niguès, architecte, Maître d'œuvre

Suite à la lecture de M Le Maire à son conseil municipal, des candidatures pour le marché public de la restauration de l'église et du logis presbytéral,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Lot N°	Nomenclature des lots	Entreprise	Ville	Montant HT
1	Maçonnerie / Pierre de taille	Hory CHAVELIN	37 420 AVOINE	646 776.41 €
2	Couverture	SARL Martial DUVAL	36 370 BELABRE	344 144.70 €
3	Charpente	SAS ASSELIN	79 100 THOUARS	433 878.38 €
4	Menuiseries	Ateliers FERIGNAC	24 390 HAUTEFORT	132 983.40 €
5	Chauffage-Ventilation	DELESTRE INDUSTRIE	49 280 LA SEGUINIÈRE	30 142.13 €
6	Plâtrerie	Bernard COUTURE	36 110 BOUGES-LE-CHATEAU	14 493.35 €
8	Electricité / Lustrerie	DELESTRE INDUSTRIE	49 280 LA SEGUINIÈRE	62 287.77 €
9	Plomberie / Sanitaire	SARL BERTUCELLI	37 290 PREUILLY SUR CLAISE	37 083.33 €
	TOTAL HT :			1 701 789.47€

Le lot 7 ayant été infructueux, une consultation sera effectuée ultérieurement.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 – Absentions : 0

Déclassement d'une parcelle

2-1-2023

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu de la délibération du 16 décembre 2022 autorisant la signature de la promesse de bail emphytéotique administratif avec URBASOLAR, portant notamment sur la parcelle sise sur le territoire de la commune de Pouligny Saint Pierre cadastrée section YD n°83.

Considérant que cette parcelle a fait l'objet d'une exploitation de carrière de pierre à la fin du 19ème siècle avant d'être utilisée comme décharge d'ordures ménagères de 1960 à 1980. Désaffectée depuis cette date, elle n'a toutefois fait l'objet d'aucun acte juridique de déclassement.

Dès lors, il convient de prononcer le déclassement du domaine public de cette parcelle et de l'intégrer au domaine privé de la commune. Il est ainsi proposé au conseil municipal:

- de constater la désaffectation de la parcelle YD n°83, en tant qu'elle n'est plus utilisée ni aménagée spécialement pour les besoins du service public de la gestion des ordures ménagères, ni aucun autre service public et qu'elle n'est pas non plus affectée à l'usage direct du public;

- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2141-1

Considérant que la parcelle cadastrée section YD n°83 n'est plus affectée au service public de la gestion des ordures ménagères, ni à aucun autre service public, ni à l'usage direct du public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de:

- constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section YD n°83;

- prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée section YD n°83 du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune.

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 – Absentions : 0

Orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente l'orientation budgétaire prévue pour 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le budget 2023 portera sur la poursuite des travaux engagés en 2022 et accepte les travaux prévus en 2023, listés pour les travaux programmés lors de ce débat, en fonction des crédits disponibles comme suit :

- Aménagement du Parc en bord de Creuse
- Restauration des immeubles de rapports
- Restauration de l'église et gîte de groupe
- Travaux de voirie et réseaux

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 – Absentions : 0

Plan de financement église

3-1-2023

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de restauration et de consolidation, de l'église sont indispensables à la préservation du patrimoine communal.

- Vu la délibération n° 36-4-2017 du 21 juin 2017, retenant Mme Niguès architecte du patrimoine pour la maîtrise d'œuvre du projet cité.
- Vu l'appel d'offre publié le 18/11/2022, dont le délai de dépôt des offres se terminait le 19/12/2022 à 12h.
- Vu l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offre en date du 03 février 2023
- Vu le rapport d'analyse des offres présenté par Marie Pierre Niguès, architecte, Maître d'œuvre

Le conseil municipal adopte le plan de financement concernant les travaux de restauration de l'église comme suit :

Nature des travaux	Montant	
TRAVAUX EGLISE	623 493,09	
HONORAIRES	98 549,14	
Total HT	722 042,23	
FINANCEMENT		%
FONDS PATRIMOINE (4 tranches)	160 000,00	22,2
DRAC	288 816,89	40,0
DSL EXCEPTIONNELLE	88 525,00	12,3
Fonds propres	184 700,34	25,6
	TVA	144 408,45
Total TTC	866 450,68	

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 – Absentions : 0

Plan de financement du gîte

4-1-2023

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de restauration et de consolidation, du logis attendant à l'église sont indispensables à la préservation du patrimoine communal.

Ces travaux de restauration permettront de créer un gîte d'étape, offrant aussi la possibilité au vu de sa conception, de louer les chambres individuellement. Le bâtiment a une surface totale de 281 m², où sera aménagé 6 chambres offrant 18 couchages, toutes dotées d'un sanitaire et d'une salle d'eau individuelle. Une salle commune et une salle à manger / cuisine ainsi qu'un salon.

Par délibération n° 36-4-2017 du 21/0/2017, Mme Niguès architecte du patrimoine a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet cité.

Vu l'ouverture des plis la commission d'appel d'offre en date du 03 février 2023

Vu le rapport d'analyse des offres présentée par Marie Pierre Niguès, architecte, Maître d'œuvre

Au vu de l'avancement du projet, il est nécessaire de modifier le plan de financement comme suit :

Nature des travaux	Montant	
TRAVAUX GITE	1 101 608,27	
HONORAIRES	142 373,60	
Total HT	1 243 981,87	
FINANCEMENT		%
DETR	427 748,03	34,4
FOND PATRIMOINE (sur 4 tranches)	160 000,00	12,9
REGION CAP HEBERGEMENT	50 000,00	4,0
Fonds propres	606 233,84	48,7
	TVA	248 796,37
Total TTC	1 492 778,24	

Charge le Maire de toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention.

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 – Absentions : 0

Plan de financement « logement 16 rue de l'Huilerie »

5-1-2023

Le conseil municipal a décidé de restaurer la partie du bâtiment jouxtant le 16/3 rue de l'Huilerie, afin d'y réaliser un logement locatif. Cela permettra de poursuivre l'objectif d'embellissement du centre Bourg, d'une part, et de répondre à une demande de logements locatifs sur la commune, d'autre part.

Vu la délibération décidant de confier la maîtrise d'œuvre à AD4 Architecture

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire,

- Décide de lancer l'opération « une commune un logement » en réhabilitant le logement cadastré F 933, sis dans le centre bourg, de type F4 d'une superficie habitable de 80 m² au sol sans aménagement des combles.
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du Fond « Une commune, Un logement » et du Fond Patrimoine.
- Approuve le plan de financement suivant et charge le Maire de toutes les démarches nécessaires :

Nature des travaux	Montant	
Travaux extérieurs	38 595,00	
Travaux intérieurs	59 883,00	
Honoraire	12 090,00	
Total HT	110 568,00	
FINANCEMENT		Taux
Subvention une commune un logement	12 800,00	12%
subvention Fonds patrimoine	13 508,25	12%
DETR	44 227,20	40%
Fonds propres	40 032,55	36%
	TVA	22 113,60
Total TTC	132 681,60	

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 – Absentions : 0

Subventions communales

6-1-2023

Subventions associations 2023 : Une somme de 5 400 € est prévue au prochain budget pour attribuer les subventions aux associations communales et associations à but social qui en feront la demande.

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 – Absentions : 0

Parts sociales hydro énergie 1 000 €

7-1-2023

Monsieur le Maire fait part d'une demande de participation de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour la protection des moulins et la production d'hydroélectricité « Force Hydro Centre ».

L'objectif de cette Société Coopérative étant la production d'hydroélectricité, promouvoir et préserver le rôle environnemental et patrimonial des moulins, jouer un rôle dans la transition énergétique.

La commune s'inscrivant dans la transition énergétique de par ses projets éolien et photovoltaïque :

- Considérant que ce projet local répond à un triple objectif : économique, environnemental et social,
- Décide de souscrire au capital social de la SCIC en acquérant 10 parts sociales de 100,00 € de valeur nominale, soit la somme totale de 1 000 euros.
- Charge Monsieur le Maire des formalités afférentes et l'AUTORISE à signer tous les documents s'y référant.

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 – Absentions : 0

Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine

8-1-2023

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de l'Association des Maires de France pour solliciter une aide humanitaire dans le but de financer des groupes électrogènes en Ukraine.

Pour assurer cette mission de solidarité avec l'Ukraine, l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile.

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 € et charge M le Maire de procéder au mandatement.

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 – Absentions : 0

Subvention exceptionnelle – Association « Les chats de l'espoir »

9-1-2023

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « les chats de l'espoir » qui est intervenue pour récupérer plusieurs chats errants. Cette dernière sollicite une aide financière auprès de la commune.

Le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 € et charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement.

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 – Absentions : 0

Vente d'une faucheuse débrousailluse épareuse.

La municipalité ayant décidé d'inscrire au programme FAR 2023 l'acquisition d'une faucheuse débrousailluse épareuse.

Le conseil municipal a donc décidé de vendre l'ancienne faucheuse, à l'EARL Les Brouarderies et l'EARL Vernet au prix de 1 800€

Le conseil municipal charge M le Maire de procéder à cette vente.

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 14 – Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 – Absentions : 0

Divers :

Four à pain de Mont la Chapelle : Une personne souhaite acquérir le four à pain de Mont la Chapelle. Le conseil municipal ne souhaite pas vendre ce bien car il projette de le restaurer.

Plantations d'arbres : le conseil municipal souhaite agencer le champ de foire. Une réflexion est lancée.

Une haie va être plantée dans le lotissement de la Maison de vie.

- La séance est levée à 22 h 15

Le maire,

La secrétaire,

Roland Caillaud

Rose Lhérondel